



Résiliation contrat de formation avec un lycée

Par **tesa**, le **30/10/2014** à **15:06**

Bonjour,
Voici mon problème : ma fille s'est inscrite cette année dans un lycée pour un BTS et nous avons signé un contre de formation le 25 aout dernier. Sa rentrée a eu lieu le 25 septembre et elle avait 10 jours pour se rétracter après la signature. Bien sûr, durant ces 10 jours, elle n'avait pas commencé les cours et ne savait pas vraiment a quoi s'attente. Depuis, elle ne se plait pas du tout dans la voie qu'elle a choisi, elle part en cours, la "boule au ventre", n'est pas du tout intéressé par cette filière, bref, elle s'est trompée d'orientation. Elle a décidée d'arrêter ce BTS qui devait durer 2 ans et que je paye 170 € / mois.
Mon problème est le suivant, la résiliation n'est possible que par cas de force majeure qui l'empêcherait de continuer cette formation, sinon, l'année scolaire est payable dans son intégralité.
Que puis-je faire ? Faut-il que j'invente un cas de force majeure ? que peut-on invoquer pour qu'elle puisse arrêter ce BTS et que je n'ai pas à continuer de payer.
Merci beaucoup pour les réponses que vous pourrez m'apporter.
Une maman.